

Communes forestières  
Ardèche



Photo © Communes forestières

Union Régionale des Associations  
des Communes Forestières  
Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République  
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901  
SIRET : 428 991 178 00032

**Toutes les actualités**  
départementales,  
régionales,  
nationales.

**Zoom spécial**

**Le séminaire des permanents  
du réseau national des  
Communes forestières.**

Sommaire p.2

## ACTUALITÉS LOCALES



Accompagner l'exploitation forestière et préserver la voirie publique : Les réunions d'informations ont démarré  
Le règlement de l'aide régionale à la création de desserte forestière se précise  
Les Cofor acteur du renouvellement du plan départemental forêt bois en Ardèche  
Une nouvelle forêt pédagogique en projet sur le nord du Département



## ACTUALITÉS RÉGIONALES p.8

**Foncier** | Présentation de l'outil foncier des Communes forestières

**Foncier** | Identification de sites pour stockage de bois

**Bois construction** | Le bois scolyté dans les projets  
Bois construction c'est possible !

**Bois construction** | Prix régional de la construction bois

**Bois construction** | Bilan des bonifications DETR pour la session 2023

**Bois construction** | Estimez les retombées territoriales de vos projets et valoriser l'utilisation de bois locaux

**Commercialisation** | Les enseignements de la rencontre Cofor/ONF AURA du 24 Mars 2023

**Montagne** | Appel à Projet FEDER Alpes

**Montagne** | Le Réseau Alpin de la Forêt de Montagne (RAFM) mets à jour ses supports de communication

**Formation** | Changement de la définition d'un bien sans maître

**Formation** | Stratégie Aires Protégées, à la recherche d'une ambition régionale

**Pédagogie** | Spectacle-débat « Il était un bois »

**Bois énergie** | L'UR mobilise ses élus référents sur l'équilibre forêt-gibier

**Vie associative** | Arrivée d'un nouveau salarié

## ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES p.9-10



Formation « risque incendie » dans l'Ain  
Assemblée Générale Ordinaire



Assises de la Forêt 2023 - Agglomération du Grand Anancy  
Charte Forestière de Territoire Fier-Aravis



Retour sur le COFIL du groupement de commande des ETF  
L'association des Communes forestières 01 présente au salon des Maires et des Collectivités locales de Savoie



Plan d'Approvisionnement Territorial en bois énergie, expérimental dans les Chambard  
Un arbre, un habitant en Isère : plus de 40 projets émergents  
Des élus très impliqués sur la thématique DFCI



Assemblée Générale  
Nouveau Plan Départemental Forêt Bois



Une Assemblée Générale en mai



Stratégie de commercialisation des bois  
Trois guides à l'attention des collectivités



Les Communes forestières Auvergne Rhône Alpes pilotes de la CFT de Loire Forez Agglomération

## Agenda



Retrouvez toutes nos actions sur l'agenda de notre site !

## Abonnez-vous !

Restons connectés,  
communiquons ensemble sur les réseaux.



# Zoom

## Le séminaire des permanents du réseau national des Communes forestières

Toute l'équipe salariée et plusieurs élus du réseau des Communes forestières se sont rendus à Satillieu en Ardèche, du 29 au 31 mars, pour le séminaire national des permanents des communes forestières. Après quatre années sans possibilité de regroupement, les conditions étaient rassemblées pour nos retrouvailles. Car le réseau est vaste, 90 ans après la création de notre Fédération, se sont aujourd'hui 96 salariés qui travaillent partout sur le territoire national pour défendre les intérêts de quelques 6000 collectivités adhérentes, structurées en 55 associations départementales ou interdépartementales et 8 unions régionales !

Un retour sur 90 ans d'histoire est disponible [ici](#).

Le thème à l'honneur pour cette édition : le travail en réseau : comment fédérer, rassembler, porter ensemble des messages politiques en s'appuyant sur nos entités autonomes, les associations départementales, avec leurs spécificités locales ?

Les trois journées du séminaire ont été ponctuées d'ateliers permettant aux salariés de situer leur action dans une perspective historique, aux regards de batailles politiques marquantes et des thématiques phares sur lesquels les élus sont accompagnés partout en France

Photo © Communes forestières



L'atelier « dessines moi la fédération » où chaque groupe a proposé un dessin de notre réseau pour mettre au travail idées, définitions, désirs et perspectives d'amélioration.

Qu'est-ce que fédérer veut dire ? Rassembler, partager, proposer un projet commun, représenter ? Surement un peu de tout cela, car ce qui est consubstantiel à la fédération, c'est son caractère intégrateur, démonstrateur, donnant aussi aux singularités la possibilité de trouver leur place. Le réseau c'est un soutien, la possibilité d'avoir des relais techniques et politiques adaptés aux besoins. Si notre fédération était un écosystème, le cœur serait constitué par les élus, les collectivités : nos associations locales font circuler les messages vers le « tronc commun » que représente la FNCOFOR. Tous les éléments sont indispensables au fonctionnement du réseau et assurent la légitimité de nos actions, et si parfois les débats sont passionnés entre nous, il ressort que les valeurs du réseau sont partagées de façon unanime par toutes et tous. Si nous devons en choisir trois ce serait : « Intérêt général, transversalité & solidarité ».

Lors de ce séminaire, la soirée a été occupée par la présentation d'un outil construit pour les élus médiateurs : le spectacle débat « Il était un bois » est disponible pour les collectivités qui veulent dialoguer avec leurs habitants au sujet de la forêt de leur territoire.

Photos © Communes forestières



## Rencontre avec Dominique JARLIER, Président de la FNCOFOR

*Pourquoi tenir ce séminaire ? Quel est l'objectif ?*

C'est un temps de rencontre et d'échanges pour tous les effectifs du réseau ; un temps de partage et de travail collectif. Cela permet aussi de mettre les gens en relation et de partager les messages.

En tant qu'élu, c'est aussi échanger avec ceux qui sont confrontés au réel. Et d'avoir de nouveaux éléments pour plaider des causes politiques qui remontent des territoires.

*Quel est ton ressenti par rapport aux échanges que tu as pu voir pendant ces 3 jours ?*

Je suis très satisfait. C'est un peu dur d'avoir des échanges avec chacun pour connaître son ressenti propre : j'aurai aimé parler avec chacune et chacun. Mais de manière générale ce sont des moments riches et bénéfiques.

Ce séminaire a été l'occasion d'obtenir une réponse parfaite à la demande formulée : avoir un regard sur la situation du réseau à l'instant-T et avoir des axes de travail pour améliorer son fonctionnement.

Maintenant y'a plus qu'à !

*Un mot sur le lieu ?*

Le site est au top, parfait pour un grand groupe comme nous ! et la météo est avec nous, c'est parfait !

## Rencontre avec Alain LESTURGEZ, directeur de la FNCOFOR

Le séminaire des permanents existe depuis 2006, et depuis dix ans nous veillons à ce qu'il puisse se tenir tous les 18 mois. C'est important de se connaître, de se reconnaître, si au départ l'enjeu était de lutter contre l'isolement, aujourd'hui il est investi d'un sens nouveau : il nous aide à mettre au travail les idées que l'on porte collectivement. Pas de « team-building » ou autres propositions importées du monde anglosaxon, au sein des Cofor nous cherchons à allier convivialité et sens du travail. Par bien des aspects notre réseau est original, nous travaillons pour l'intérêt général. De plus, les patrons sont bénévoles, ils veulent être accompagnés et cela passe avant toute injonction à la rentabilité. Aujourd'hui la relation au travail évolue, c'est important de saisir cela pour comprendre les débats dans la société française : la singularité des COFOR sur ce point est un atout puisque nous sommes depuis longtemps en prise avec le « faire-ensemble », les démarches participatives.

Ce séminaire a été une réussite, selon moi les conclusions des ateliers vont nous permettre d'avancer tous ensemble. J'ai ressenti beaucoup de liberté d'expression dans la participation des équipes et c'est pour moi un très bon indicateur. Selon moi, la fédération n'est pas soluble dans le réseau. Elle est la force politique reconnue par les ministères et les partenaires. On ne se présente pas en disant « Bonjour, Untel, réseau des Communes forestières ». On dit « Bonjour, Untel, Fédération nationale des Communes forestières.

Le réseau c'est une force, notre force ; une force de démonstration des possibles. Peut être avant tout car nous sommes dans le « faire pour pouvoir dire » si je traduis ce que dit un de nos élus : « Nous sommes des diseux et des faiseurs »

Enfin, je dirai que le réseau des Communes Forestières est très dynamique, aujourd'hui nous sommes dans tous les groupes de travail (DFCI, Changement Climatique, Aménités, Foncier...) : il y a vingt ans notre association était très « syndical » aujourd'hui elle innove plus que jamais : je pense qu'il faut nous le rappeler.



Photos © Communes forestières

# Actualités locales



## Accompagner l'exploitation forestière et préserver la voirie publique : Les réunions d'informations ont démarré en Ardèche !

L'activité forestière sur notre territoire est largement dépendante de l'usage d'une voirie publique souvent sensible. Véritable enjeu de développement économique local, la gestion forestière est aussi un outil essentiel de la prévention des risques (incendie notamment).

Les élus locaux sont pourtant confrontés à des conflits d'usages de la voirie de plus en plus complexes. En lien avec les professionnels de la filière et avec le soutien financier du Département de l'Ardèche, les Cofor apportent aux communes de notre territoire, des outils pour faciliter le lien entre l' élu et le professionnel, encourager les médiations locales (état des lieux de la voirie, signalisation des chantiers...) et permettre aux collectivités de mieux identifier les ressources à leur disposition. Les communes peuvent ainsi désigner un ou une élu(e) référent(e) sur ces sujets. Les Cofor leur apporteront tout le soutien politique et technique nécessaire, à travers une série de formations tout au long du mandat.

Première étape de cette démarche de concertation territoriale : la réalisation d'un guide pour les élus forestiers et la présentation de ce guide à une sélection de 50 communes. Après deux réunions publiques qui ont réuni élus et professionnels de la forêt et du bois, nous lançons désormais les sessions de formation avec mise en situation d'état des lieux contradictoires.



Photo © Communes forestières

## Le règlement de l'aide régionale à la création de desserte forestière se précise

La région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les propriétaires dans la création de desserte forestière. Ainsi le nouvel Appel à projet « Créer des dessertes forestières » a pour but principal de soutenir les infrastructures permettant la mobilisation de bois notamment dans des zones difficiles d'accès ainsi que d'accroître la gestion forestière durable.

Les projets individuels, pourront être financé jusqu'à 50 % de l'assiette de dépenses éligibles retenues. Quant aux projets collectifs, ils pourront être financé jusqu'à 80 % de l'assiette de dépenses éligibles retenues.

Cette aide est financée par l'Union Européenne via le FEADER ainsi que par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des Départements.

Les propriétaires forestiers privés ou les structures de regroupement de propriétaires forestiers privés, les associations, les groupements forestiers, les collectivités territoriales, les EPCI, les syndicats mixtes mais aussi les gestionnaires forestiers professionnels, les experts forestiers et les établissements publics seront éligible pour présenter un projet au sein de ce dispositif. Pour être éligible à cet appel à projet, il faudra :

Être titulaire d'une certification environnementale garantissant que les bois sont issus de forêts gérées durablement (PEFC, FSC ou équivalent) pour au minimum la moitié des parcelles de plus de 10 hectares intersectées par le projet

En forêt privée, pour les propriétés de plus de 10 hectares d'un seul tenant intersectées par le projet, être titulaire d'un plan simple de gestion (PSG) ou un document équivalent en cours de validité ou en cours d'instruction.

En forêt publique, être titulaire d'un aménagement forestier ou un document équivalent en cours de validité ou en cours d'instruction.

Pour être éligibles, les projets doivent présenter des dépenses pour un montant devant dépasser 5 000 € HT de dépenses éligibles retenues après instruction. Sur l'opération, un plafond de 400 000 € HT de dépenses éligibles retenues après instruction est appliqué.

Les plafonds suivants sont mis en œuvre :

65 000 €/km pour la création de routes forestières (dont travaux d'insertion paysagère)

40 000 €/km pour la mise au gabarit de routes forestières

15 000 €/km pour la création de pistes forestières

15 €/m<sup>2</sup> pour la création de places de retournement et/ou de places de dépôt.

Les Communes forestières sont à vos côtés et peuvent vous venir en aide lors du montage de votre dossier.

### Grille de sélection - FEADER Auvergne-Rhône-Alpes 23-27

Version 1



Intitulé du dispositif :

401 Créer des dessertes forestières

Critère de sélection	Notation du critère*		Pondération	Note maxi
	Non	Oui		
Présence dans le projet de création de places de dépôt ou de retournement	Non	0	3	15
	Oui	5		
Projet répondant à une logique de programmation (inscrit dans un schéma de desserte ou issu d'une concertation locale type Stratégie Locale de Développement (SLD))	Non	0	2	10
	Oui	5		
Importance de la surface boisée desservie par le projet déposé	Moins de 25 hectares	0	2	20
	De 25 à 100 hectares	5		
	Plus de 100 hectares	10		
Présence de bois d'œuvre mobilisable dans le cadre du projet	Non	0	2	10
	Oui	5		
Type de maître d'ouvrage	Projet individuel de droit privé, Groupement Forestier seul	1	3	15
	Collectif sans structure + Groupement Forestier + commune pour forêt communale seule + OGEC < 5 propriétaires	3		
	Collectivités territoriales, EPCI syndicats mixtes pour projet regroupé public-privé ou ASA, ASL, GIEEF, OGEC si plus de 5 propriétaires privés	5		
Existence d'une convention d'engagement d'entretien entre les propriétaires (ou tout autre document si propriétaire unique) d'une durée minimale de 5 ans	Non	0	2	10
	Oui	5		
Présence d'un document de gestion durable sur les parcelles intersectées par le projet (en % du nombre de parcelles)	Moins de 50%	0	2	20
	Entre 50 et 75%	5		
	Entre 75 et 100%	10		

Note minimale possible :

Note maximale possible :

NOTE ELIMINATOIRE\*\* :

3

100

30

## Les Cofor acteur du renouvellement du plan départemental forêt bois en Ardèche

En 2023, le troisième plan départemental forêt bois du département de l'Ardèche est évalué pour construire un quatrième plan structurant la politique ardéchoise. Les Communes forestières, partenaires du dernier plan sont bien entendu partie prenante de cette évaluation.

Au cœur du plan, des enjeux bien connus des forestiers ardéchois : le morcellement foncier, le risque incendie et la desserte forestière sur lesquels notre association est déjà impliquée et reconnue par les décideurs publics.

Parce que le lien entre forêt et société n'a de cesse d'évoluer depuis une vingtaine d'années et que les exigences du citoyen sont plus grandes, l'élu local et plus particulièrement le maire doit revenir au cœur des politiques forestières locales. C'est ce que les Communes forestières défendent.

La forêt c'est une filière économique importante mais également une source d'innovation méconnue. Ici aussi, les COFOR veulent que cette valorisation du bois bénéficie en premier lieu au territoire.



Photo © Communes forestières

## Une nouvelle forêt pédagogique en projet sur le nord du Département

Adhérente depuis 2 ans aux Cofor, la commune de Saint Alban d'Ay, au nord de l'Ardèche, travaille actuellement son aménagement forestier (plan de gestion des forêts publiques, renouvelés tous les 20 ans) cette année 2023. Ce temps fort de la forêt communale est l'occasion pour les élus de proposer la création d'une forêt pédagogique sur une parcelle que les enfants du village vont boiser.

En cours de construction, il s'agira de la troisième forêt pédagogique en Ardèche, après Ailhon et Mazan l'Abbaye.

# Actualités régionales



## Foncier

### Présentation de l'outil foncier des Communes forestières

Les communes ont développé un utilitaire de traitement des données cadastrales adapté à l'accompagnement des collectivités sur le foncier forestier.

[Lire la suite](#)

### Identification de sites pour stockage de bois

En 2022, dans le cadre d'un travail financé et coordonné par la DRAAF, les Cofor ont identifié le foncier public potentiellement adapté à l'installation d'aires de stockage de bois en cas de tempêtes. [Lire la suite](#)



## Montagne

### Le RAFM mets à jour ses supports de communication

Les Communes forestières, animatrices du réseau, ont mis à jour deux supports dans l'objectif de mieux communiquer et de valoriser sa stratégie, ses actions et de créer du lien entre ses membres.

[Lire la suite](#)

### Appel à Projet FEDER Alpes

Les Communes forestières, animatrices du réseau alpin de la forêt de montagne, relaient l'annonce d'un appel à projets FEDER Alpes à destination de la filière bois pour l'année 2023. [Lire la suite](#)



## Bois construction

### Le bois scolyté dans les projets Bois construction c'est possible !

En Auvergne-Rhône-Alpes, les attaques de scolytes sont de plus en plus fréquentes. [Lire la suite](#)

### Prix régional de la construction bois

Début Avril 2023, les Communes forestières ont participé au jury pour sélectionner les 8 lauréats de cette édition 2023 ! [Lire la suite](#)

### Bilan des bonifications DETR pour la session 2023

A l'échelle des Alpes, la bonification DETR, [...], entre pleinement dans la stratégie forestière alpine... [Lire la suite](#)

### Estimez les retombées territoriales de vos projets et valoriser l'utilisation de bois locaux

[Lire la suite](#)



## Formation - Pédagogie

### Guide de l'élus référent

L'Union Régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien de la région AURA, sort un guide à destination des élus de la région sur le sujet de la filière forêt-bois.

[Lire la suite](#)

### Le risque incendie en Auvergne-Rhône-Alpes

L'UR AURA s'est positionnée pour sensibiliser les élus au sujet du risque incendie en forêt. [Lire la suite](#)

### Spectacle-débat «Il était un bois»

Depuis bientôt trois ans, les communes forestières d'Auvergne Rhône-Alpes travaillent sur un outil qui permet aux élus de parler à leurs administrés, de forêt et de filière bois dans le contexte du changement climatique et de la transition écologique. [Lire la suite](#)



## Commercialisation

### Les enseignements de la rencontre Communes Forestières/ONF AURA du 24 Mars 2023 : ventes des bois/crise sanitaire et risque incendie

Le 24 mars 2023, les Présidents / Vice-présidents des Communes forestières et les Directeurs et Adjointes responsables thématiques de l'Office Nationale des Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes étaient réunis pour un point d'étape sur la stratégie commerciale, la gestion et la protection de la forêt publique régionale.

[Lire la suite](#)

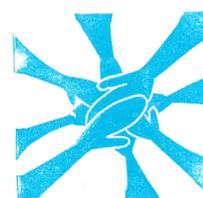


## Bois énergie

### Plan d'Approvisionnement Territorial

En 2021-2022, les élus de la Charte Forestière des Chambaran ont souhaité mettre à jour le PATen Bois Energie réalisé en 2012.

[Lire la suite](#)



## Vie associative

### Arrivée de nouveaux salariés

Après mon master « Direction de projets », j'ai travaillé en France comme à l'étranger. [Lire la suite](#)

# Actualités départementales



## Le contexte sanitaire : un défi constant pour notre filière

Le 8 mars 2023, devant une salle comble réunissant le forestiers, menuisiers et acteurs de la filière, le Département Santé des Forêts a rendu des conclusions peu encourageantes. Le printemps et l'automne 2022 ont été chauds et particulièrement secs, l'été caniculaire... [Lire la suite](#)

## Formation « risque incendie » dans l'Ain

La formation des élus fait partie des missions de l'association des Communes Forestières de l'Ain, en 2022, 5 sessions ont été organisées réunissant plus de 100 élus. [Lire la suite](#)

## Assemblée Générale Ordinaire

l'Assemblée Générale de l'association des Communes Forestières de l'Ain aura lieu lundi 26 juin. [Lire la suite](#)



## Assises de la Forêt 2023 - Agglomération du Grand Annecy

L'agglomération du Grand Annecy souhaite développer des actions en faveur de la forêt et de la filière bois. [Lire la suite](#)

## Charte Forestière de Territoire Fier-Aravis

En 2022, l'association a été missionnée par la communauté de communes des Vallées de Thônes (CCVT) pour réaliser un diagnostic forestier de son territoire ainsi qu'une évaluation de l'ancienne charte forestière de territoire (CFT). [Lire la suite](#)



## Retour sur le COPIL du groupement de commande des ETF

Le comité de pilotage du groupement de commande des Entreprises de travaux forestiers établie entre l'ONF et chaque Commune Forestière Propriétaire a eu lieu le 1er mars 2023 à Chambéry. [Lire la suite](#)

## L'association des Communes forestières de Savoie présente au salon des Maires et des Collectivités locales de Savoie

L'Association des Communes forestières de Savoie était présente ce jeudi 23 mars 2023 au 4ème salon des Maires et des Collectivités locales de Savoie à la Halle olympique d'Albertville aux côtés de la Fédération des Maires et l'Association des Maires ruraux. [Lire la suite](#)



## Plan d'Approvisionnement Territorial en bois énergie, expérimental dans les Chambaran

En 2021-2022, les élus de la Charte Forestière des Chambaran ont souhaité mettre à jour le (PAT) Plan d'Approvisionnement territorial en Bois Énergie réalisé en 2012. [Lire la suite](#)

## Un arbre, un habitant en Isère : plus de 40 projets émergents

Depuis le mois de juin 2022 et jusqu'en 2028, le Département de l'Isère déploie l'axe forestier du dispositif « Un arbre, un habitant en Isère ». [Lire la suite](#)

## Des élus très impliqués sur la thématique DFCI

Le lundi 27 mars, une trentaine d'élus isérois ont fait le déplacement à Voreppe pour en apprendre plus sur le risque incendie. [Lire la suite](#)



## Assemblée Générale

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire de l'association des communes forestières de la Drôme aura lieu le vendredi 14/04/2023 à 14h à l'écosite de Eurre. [Lire la suite](#)

## Nouveau Plan Départemental Forêt Bois

Le Département de la Drôme a décidé de soutenir la filière forêt-bois en s'engageant sur une nouvelle stratégie pour la filière forêt-bois sur une période de 6 ans (2023-2028), en lien avec l'Europe, l'Etat, les collectivités locales, et en complémentarité avec la nouvelle politique régionale forêt-bois. Cette politique se décline autour de trois enjeux majeurs pour la filière. [Lire la suite](#)



## Une Assemblée Générale en mai

Un nouveau chapitre se lance pour l'association des Communes forestières de l'Allier, en effet Jacques Terracol, président émérite de l'association a pris sa « retraite » des fonctions d' élu au sein de sa commune. [Lire la suite](#)



63

### Stratégie de commercialisation des bois

Une réunion a été organisée le 3 mars dernier à Rochefort-Montagne pour un échange entre le Président et l'équipe des Communes forestières 63 d'une part, le Directeur et le responsable du Service bois de l'ONF Montagnes d'Auvergne d'autre part. [Lire la suite](#)



42

### Les Communes forestières Auvernes Rhône Alpes pilotes de la CFT de Loire Forez Agglomération

La signature de la Charte forestière de territoire de Loire Forez Agglomération est officielle.

[Lire la suite](#)

### Trois guides à l'attention des collectivités

Grâce aux soutiens du Département du Puy-de-Dôme et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Communes forestières du Puy-de-Dôme ont pu éditer 3 guides destinés aux collectivités et rédigés ou mis à jour en 2022.

[Lire la suite](#)



# ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AVRIL	MAI	MAI	MAI	JUIN	JUIN	JUIN	SEPTEMBRE
14	5	13	24	3	17	26	21 ET 22
COFOR 26	COFOR 38 COFOR 74	COFOR 03	COFOR 07	COFOR 73	COFOR 63	COFOR 01	UR COFOR AURA

## Les publications de la Fédération

Fédération nationale des Communes forestières

### Rapport d'activités

2021



Documents **disponibles en ligne** et aussi dans vos boîtes mails.

## À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement **au site de la Fédération**.

### [Webinaire «Mieux faire connaître et respecter les obligations légales de débroussaillage \(OLD\)»](#)

Pour mieux faire connaître et mieux faire respecter les obligations légales de débroussaillage (OLD), l'Etat a lancé le 13 mars 2023 une campagne de communication à destination des propriétaires concernés par ces obligations en France métropolitaine.

### [En mars, les Forêts pédagogiques célèbrent la Journée internationale des Forêts](#)

Proclamée par l'Organisation des Nations Unies en 2012, la Journée Internationale des Forêts a lieu chaque année le 21 mars. La manifestation est portée en France par Teragir, association d'éducation à l'environnement et est célébrée dans de nombreuses Forêts pédagogiques qui organisent pour l'occasion des activités autour de la forêt et du bois.

### [Retour sur 90 ans d'histoire / 1942 - 1950](#)

Le plus vieux bulletin officiel retrouvé dans nos archives date de 1942, mais cela n'exclut pas qu'il y en ait eu avant. La revue des Communes forestières ne semble pas encore exister à cette époque.

### [Congrès 2023 de la FNCOFOR : Du lundi 3 juillet au mercredi 5 juillet 2023](#)

Nous fêtons cette année les 90 ans de la Fédération. Notre congrès se tiendra cette année dans les Ardennes du lundi 3 juillet au mercredi 5 juillet. Réservez dès à présent ces dates. Un programme plus détaillé sera envoyé ultérieurement.

### [Réunion du groupe de travail « bois construction » de la FNCOFOR](#)

Les 8 et 9 mars 2022, des permanents et élus des Communes forestières se sont réunis à Jeuxey (Vosges) lors d'un séminaire de travail visant à développer le cadrage méthodologique du programme : « L'Élu forestier et médiateur »

### [Création de l'Association des Collectivités forestières du Morbihan](#)

Ce lundi 20 février, 25 maires du Morbihan se sont réunis à l'Hôtel du département afin de créer la première association départementale en Bretagne du réseau de la Fédération nationale des Communes forestières.

